

Règlement 2024 des Epreuves par Equipes Jeunes

Annexe du règlement général des compétitions « Epreuves par Equipes »

Responsable Jeunes : HOFFMANN Léon ☎ 0674479436 ✉ : hoffmann.leon@orange.fr

Préambule

La Commission des épreuves par équipes arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

1. Liste des divisions

Les Epreuves sont constituées tous les ans d'un nombre de divisions fonction du nombre d'équipes engagées et du poids celles-ci.

2. Organisation générale et calendrier

La commission des Epreuves par Equipes est responsable de l'organisation du championnat.

La commission des conflits sportifs de la Ligue des Hauts-de-France gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission des Epreuves par Equipes du Comité. Le calendrier sera communiqué lors de la demande d'inscription des équipes et les dates des rencontres seront consultables sur le site TEN'UP de la FFT, à la sortie de la constitution du Championnat.

A chaque catégorie est affecté un référent. Celui-ci est l'interlocuteur privilégié à contacter si nécessaire par le responsable sportif ou le capitaine de l'équipe. Il répondra à toutes vos questions et vous guidera en cas de difficultés dans le respect du règlement.

3. Engagement des équipes

Les catégories Garçons et Filles organisées sont les suivantes :

- 8/10 Orange et 8/10 Vert (Filles autorisées)
- 11/12 Vert (Filles autorisées) limité à 30/3.
- 11/12, 13/14, 15/16, 17/18 ans Garçons et Filles. (15/18 ans en garçons et filles lors du Challenge Riollet).

Classements et niveaux 8/10 ans :

- 8/10 orange, 8/10 vert et 11/12 vert. Les équipes formées de 2 joueurs minimum devront être de même couleur.
- Seuls Les joueurs renseignés dans la composition d'équipe de niveaux orange passant vert en cours de championnat, peuvent continuer à jouer en orange.

a) Inscription

L'inscription des équipes se fait via l'application ADOC. La date limite de saisie des joueurs dans la fiche équipe est fixée à la date de clôture des inscriptions. Le droit d'engagement à régler par équipe est de 10 €.

b) Composition des équipes

Le nombre de joueurs minimum par équipe est déterminé par le nombre de simples à jouer en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club et dénommés joueurs Titulaires. Chaque équipe est composée de joueurs qui ne peuvent être inscrit que dans une seule équipe du championnat. (Ils pourront néanmoins être remplaçants d'une équipe supérieure selon les modalités de l'article 5F).—Un ou plusieurs remplaçants peuvent intégrer l'équipe, à condition d'avoir un classement inférieur ou égal au 2^{ème} joueur titulaire de la fiche équipe au jour de la rencontre.

c) Entente de clubs

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Les ententes de club sont possibles dans toutes les divisions non qualificatives au Championnat Régional.

4. Règle de qualification des joueurs

a) Le statut NvEQ

Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe, est limité lors des rencontres :

- 1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins
- 2 joueurs NvEQ lorsque la rencontre comprend 4 parties de simple ou plus

b) Délai de qualification

Le joueur pourra participer à l'épreuve à la condition que sa licence soit enregistrée et validée par le club au plus tard **la veille de la rencontre**.

c) Participation

Joueur non UE : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.

Un joueur ayant le statut « ND » (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement.

Un joueur ayant le statut « non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

d) Changement de club

L'ensemble des joueurs 1^{ère} et 2^{ème} série ainsi que 3^{ème} série moins de 13 ans doivent obtenir l'accord du président du club quitté.

• Le changement doit être enregistré **avant le 31 octobre** de la saison concernée sinon la licence sera « Non Equipe » dans le nouveau club.

• Ces demandes se feront à présent dans **ADOC**

• **En cas d'absence de réponse au bout de 7 jours**, la demande est considérée acceptée ce qui valide la participation en équipe pour le nouveau club.

e) Mixité

Possibilité d'intégrer des filles dans les compétitions oranges et vertes

5. La rencontre

a) Horaire des rencontres

Les rencontres se déroulent le mercredi, le samedi ou le dimanche à 14h00.

Horaires : Cet horaire peut être modifié en cas d'accord écrit entre les 2 capitaines.

D'un commun accord entre les capitaines avec copie par mail au secrétariat auprès de Dominique Mestre cdnord@fft.fr – dominique.mestre@fft.fr

- Les rencontres peuvent être avancées. Le club visité actualisera la date sur Ten'up.
- Une rencontre peut éventuellement être déplacé avant la journée suivante uniquement sur demande de validation au Secrétariat du Comité du Nord.

La seule raison d'un report **inversant l'ordre** des rencontres doit être l'impossibilité de jouer pour cause d'intempéries, et avec l'accord du Président de la commission des épreuves par équipes.

En cas d'intempéries avérées :

- Lorsque l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, la commission décidera du report ou non de la rencontre et fixera la nouvelle date.
- Lorsque l'équipe visiteuse s'est effectivement déplacée, elle recevra pour la rencontre reportée.

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur au minimum 10 jours avant la date de la rencontre.

Rappel : En cas de tournoi dans un club, les matchs d'interclubs sont prioritaires pour l'occupation des terrains, toutefois, le capitaine ou le responsable sportif du club doit impérativement prévenir le juge arbitre du tournoi, 15 jours avant le début du tournoi, celui-ci devant tenir compte de l'interclubs, dans ses programmations

b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée », à jour à la date de la rencontre.
- La fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple, des joueurs susceptibles de participer aux doubles, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match avant le début des premières parties de la rencontre.

c) Terrains et balles

Les parties sont disputées sur des courts couverts en hiver et découverts en été (à partir du 1^{er} avril) avec repli possible sur court couvert en cas d'intempéries. Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

d) Juge-arbitre/ Club d'accueil

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre. Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

e) **Ordre des parties et format**

Dans toutes les divisions, les rencontres se jouent en 2 simples et 1 double dans l'ordre suivant: S2 – S1 / D1. Cet ordre peut être modifié par le club d'accueil afin de faciliter la programmation du club. Les joueurs de simple peuvent jouer les doubles.

Formats des matches : Toutes les parties de simple sont jouées au meilleur des 3 manches.

Les doubles des catégories Oranges et Vertes se jouent sans les couloirs.

8/10 ans orange : format 6 (2 sets 4 jeux) en simple et en double

8/10 et 11/12 vert : format 7 (2 sets à 5 jeux) en simple et en double

11/12-13/14-15/16-17/18 ans - 15/18 ans : format 1 (2 sets à 6 jeux) pour les simples et format 4 (2 sets à 6 jeux, point décisif, jeu décisif à 6-6, 3e set = super jeu décisif à 10 pts) pour les doubles.

Chaque équipe marque 1 point par partie de simple gagnée et 2 points par partie de double gagnée sauf en phase finale ou le double ne compte que pour un point.

f) **Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club**

En cas d'absence d'un joueur, les joueurs d'une équipe inférieure, d'une autre catégorie d'âge (cf. Chapitre 3 article 6 des règlements sportifs FFT) ou des joueurs n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent monter dans une équipe supérieure à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du 2^{ème} joueur titulaire de la fiche équipe au le jour de la rencontre. Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes équipes d'un club.

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure de même catégorie d'âge ou de catégorie d'âge différente perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure. En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs dans 2 équipes différentes sur le même week-end (ou week-end + jour férié consécutif), y compris lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été **avancée ou reportée**.

g) **Classement des joueurs**

L'ordre des joueurs au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel.

h) **Le capitaine**

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

Chaque équipe doit être obligatoirement accompagnée d'un responsable « adulte » qui devra être présent durant toute la durée de la rencontre, (en cas d'absence de celui-ci, la rencontre sera perdue par disqualification).

D'autre part, si le responsable adulte présent n'est pas « licencié au club », il ne pourra pas assurer le rôle de « capitaine » pour la rencontre, ne pourra pas conseiller, ni pénétrer sur le terrain

i) **Report ou interruption d'une rencontre**

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire.

Aucun report ne sera autorisé, sauf en cas de force majeure.

En cas de difficultés contacter le responsable Jeunes : HOFFMANN Léon Tél : 0674479436 hoffmann.leon@orange.fr

j) **Forfait et disqualification**

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas. Une rencontre ne peut être perdue par forfait qu'après concertation et accord du référent.

Un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou été disqualifié, en simple, ne peut rejouer en double.

Si de ce fait l'équipe ne peut aligner le nombre requis de joueurs, la partie de double sera perdue mais non la rencontre (le signaler sur la feuille de match).

Pénalité financière :

En cas de Forfait - WO, une pénalité de 10€ sera attribuée.

En cas de Forfait général, une pénalité de 60€ sera attribuée.

6. Résultats des rencontres et classement

a) Saisie des résultats

La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige. A l'issue de l'épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans TEN'UP. **Elle doit être impérativement effectuée dans les 5 jours qui suivent la date de la rencontre. Une pénalité de 10€ sera appliquée au club pour toute feuille non saisie durant ce délai.**

Au cas très exceptionnel où le double ne pourrait être joué, on indiquera sur la feuille d'observation et sur la feuille de match : « double non joué » et en indiquant la raison précise et les points correspondant à la partie non jouée ne seront pas attribués.

b) Classement de la poule

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre ;
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait

c) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre).

En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ;

Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes.

Lorsque des équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

7. Phases finales.

Organisation

En cas d'organisation de phase finale, les dates, lieux et clubs de réceptions seront consultables sur TEN'UP à l'issue des phases préliminaires selon la procédure suivante :

- Dans les phases à 1 poule : pas de finale le premier est déclaré vainqueur et le 2^{ème} finaliste.
- Dans les phases à 2 poules : 1 finale directe le vainqueur Poule A reçoit le vainqueur de la poule B
- Dans les phases à 3 poules : le vainqueur Poule A reçoit le vainqueur de la poule B en 1/2 finale.

Le vainqueur A/B reçoit le vainqueur de la poule C en finale.

- Dans les phases à 4 poules : Le vainqueur Poule A reçoit le vainqueur de la poule B et le vainqueur poule C reçoit le vainqueur de la poule D en 1/2 finale.

Le vainqueur A/B reçoit le vainqueur C/D en finale.